



2025

Eau potable

Rapport sur le Prix
et la Qualité du Service public

O1**PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

Un service intercommunal	3
Mode de gestion : délégation de service public	4
Population et abonnés desservis	5
Ressources en eau	7
Volumes produits	9
Volumes consommés	11
Bilan du cycle de l'eau potable	12

O2**TARIFICATION DE L'EAU** 15**O3****RECETTES** 19**O4****INDICATEURS DE PERFORMANCE**

Indicateurs de qualité	20
Indice de connaissance patrimoniale	20
Rendement des réseaux	21
Indice linéaire des pertes	23
Indice linéaire des volumes non comptés	24
Référentiel sage nappes profondes	24
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	25
Délai maximal d'ouverture des branchements	25
Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées	26
Montants financiers : taux d'impayés	27
Taux de réclamation	28
Montants financiers engagés	28
Montants financiers : encours de la dette	30
Montants financiers : état de la dette du service	30

O5**TABLEAUX
RÉCAPITULATIFS** 31**O6****ANNEXES** 35



UN SERVICE INTERCOMMUNAL

8

communes

48 166

abonnés

74 514

habitants

20

forages en nappe
profonde Oligocène
et Eocène

26

ouvrages
de stockage

970,5 km

de réseau

100 %

de conformité
sanitaire

79,6 %

de rendement

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN), composée des communes d'Andernos-les-Bains, Arès, Audenge, Biganos, Lanton, Lège-Cap Ferret, Marcheprime et Mios, exerce la compétence eau potable pour l'ensemble de son territoire. À ce titre, elle assure le pilotage du service public de l'eau potable, de la production de la ressource jusqu'à sa distribution aux usagers.



Le service de l'eau potable assure :

- le pilotage des contrats de délégation de service public (DSP) ;
- la gestion patrimoniale des ouvrages ;
- la planification et le suivi des investissements nécessaires au renouvellement et à la modernisation des infrastructures ;
- le contrôle de performance au travers d'indicateurs techniques, financiers et de qualité de service.



MODE DE GESTION : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (D.S.P.)

La gestion du service de l'eau est assurée par 2 délégataires privés, répartis comme suit :



Les délégataires **SUEZ** et **AGUR** assurent, pour le compte de la COBAN, l'exploitation du service de l'eau potable. Leurs missions comprennent l'exploitation et la maintenance des installations, la gestion des réseaux, le suivi de la qualité du service ainsi que la relation avec les usagers, sous le contrôle de la collectivité.

Les D.S.P. en 2025



Andernos Les Bains
Audenge
Biganos
Lanton
Mios

Lège-Cap Ferret
(31/12/2025
puis 31/12/2030)



Arès

Marcheprime
(31/12/2027
puis 31/12/2030)



Convergence de l'ensemble des D.S.P. au 31/12/2030

20

forages en nappe
profonde Oligocène
et Eocène

14

stations de
pompage

26

réservoirs

3

stations de
suppression

22 240 m³

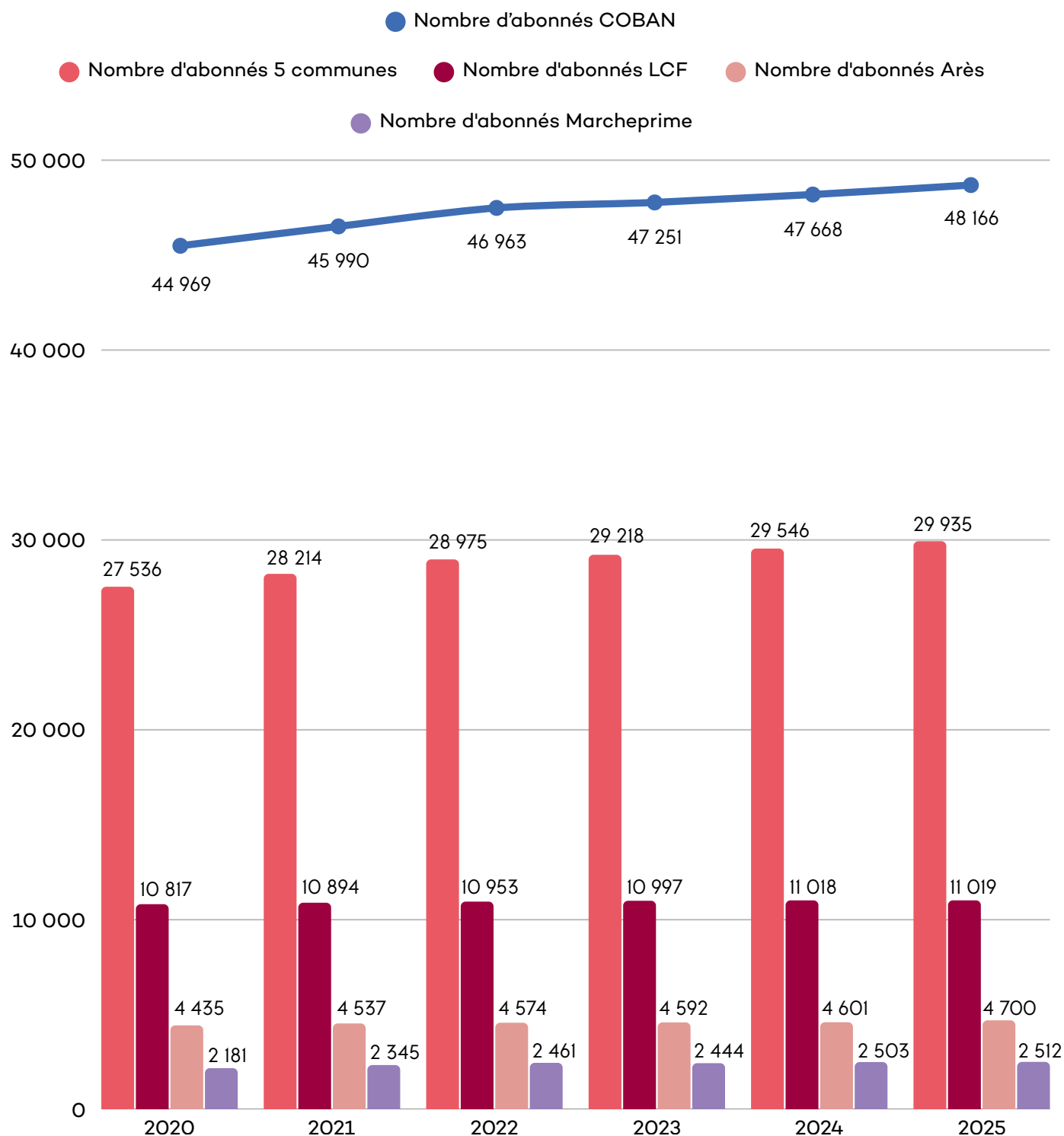
Capacité totale
de stockage



POPULATION ET ABONNÉS DESSERVIS

En 2025, le service public de l'eau potable de la COBAN a desservi **74 514 habitants** soit **48 166 abonnés**. On note une **augmentation de 1.04% par rapport à 2024**.

Depuis 2023, avec l'entrée de Biganos et Lanton, la DSP couvre désormais l'ensemble des 5 communes.



49,63

abonnés / km

970,5 km

de réseau en 2025

1,55

hab/ab

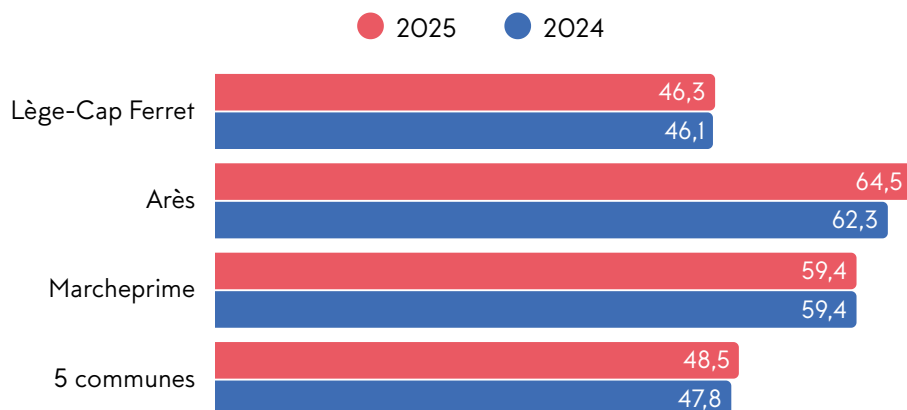
74 514

habitants en 2025

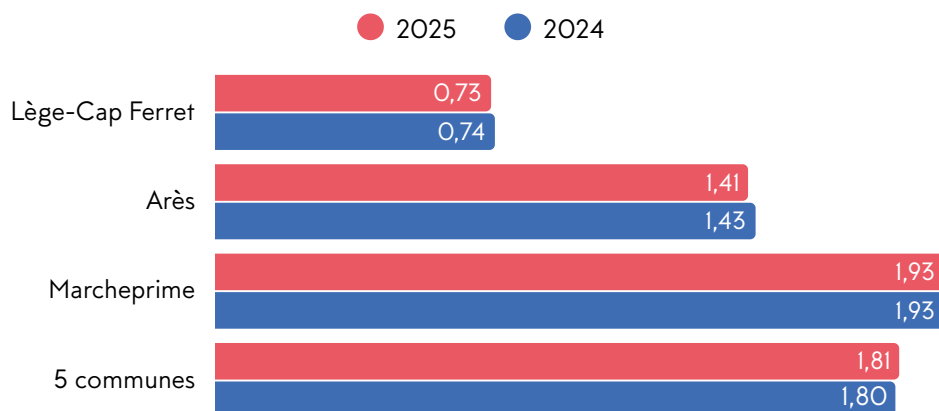
112,20m³/abonné**5 404 383**m³ consommés
comptabilisés en 2025

Nombre d'abonnés par km de réseau

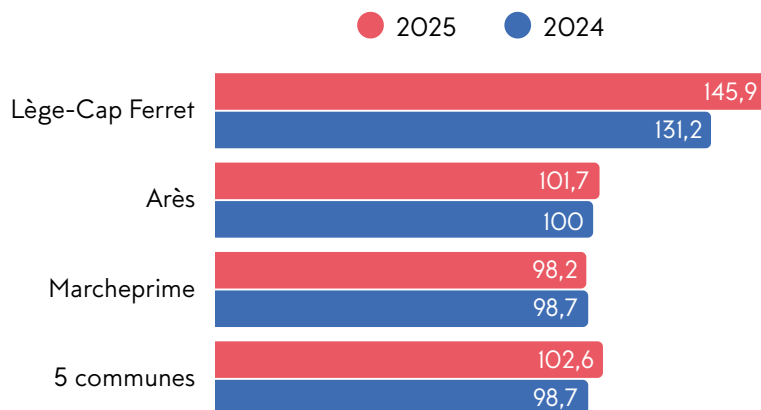
(Densité linéaire d'abonnés) (49.01 AB/KM en 2024)



Nombre d'habitants par abonné à l'échelle de la COBAN (1,55 hab/abonné en 2024)



Consommation moyenne par abonnés COBAN (106,35 m³/abonné en 2024)





RESSOURCES EN EAU

En 2025, le service public de l'eau potable a prélevé **6 807 400 m³**: (6 422 235 m³ en 2024)

- 3 290 433 m³ dans la nappe Oligocène littoral (3 500 265 m³ en 2024)
- 3 516 967 m³ dans la nappe Eocène littoral (3 168 612 m³ en 2024).

100 %

des eaux prélevées
proviennent de ressources
souterraines profondes

◦ Lège-Cap Ferret :

Ressources	Volume prélevé en 2024 en m ³	Volume prélevé en 2025 en m ³	Variation en %
Forage stade bourg	399 051	298 383	-25,23 %
Forage Claouey	172 513	188 913	9,51 %
Forage Jacquets	545 530	690 602	26,59 %
Forage Embruns	265 115	228 531	-13,80 %
Forage Viviers	573 419	509 624	-11,13 %
Totaux Lège-Cap Ferret	1 955 628	1 916 053	-2,02 %

◦ Arès :

Ressources	Volume prélevé en 2024 en m ³	Volume prélevé en 2025 en m ³	Variation en %
Forage Grande Lande	263 100	510 674	94,10 %
Forage Caplande	506 811	373 886	-26,23 %
Totaux Arès	769 911	884 560	14,89 %

◦ Marcheprime :

Ressources	Volume prélevé en 2024 en m ³	Volume prélevé en 2025 en m ³	Variation en %
Forage bourg	99 962	66 700	-33,27 %
Forage Croix d'Hins	206 268	226 771	9,94 %
Totaux Marcheprime	306 230	293 471	-4,17 %

5 communes :

Ressources	Volume prélevé en 2024 en m ³	Volume prélevé en 2025 en m ³	Variation en %
Forage Canadiens	288 728	358 010	24,00 %
Forage St Hubert	256 517	276 523	8,48 %
Forage Bruyères	483 672	512 629	5,99 %
Forage Lubec	663 074	583 647	-11,98 %
Forage Tagon	282 396	284 818	0,86 %
Forage Tuileries	387 874	410 252	5,77 %
Forage Cassy	274 448	414 334	52,56 %
Forage Sablière	340 858	320 661	-5,13 %
Forage Blagon	28 384	48 929	77,32 %
Forage Bouchon	247 666	249 410	0,70 %
Forage Pujeau	234 558	255 094	8,76 %
Totaux 5 communes	3 488 175	3 714 917	6,70 %

20

forages alimentent le territoire en eau potable

Par arrêté préfectoral du 26/12/2022, la COBAN est soumise à un arrêté global de prélèvements dont le volume annuel est de 7 810 000 m³.

	Autorisation	2025
Volume prélevé dans l'Oligocène littoral en m ³	4 673 000 m ³	3 291 588 m ³
Volume prélevé dans l'Eocène littoral en m ³	3 480 000 m ³	3 516 803 m³
Volume total prélevé en m³	7 810 000 m³	6 808 391 m³

Les prélèvements réalisés dans la nappe profonde de l'Oligocène respectent le volume autorisé. À l'inverse, les volumes prélevés dans la nappe de l'Eocène dépassent l'autorisation correspondante. Néanmoins, le volume total prélevé sur l'ensemble des ressources reste inférieur au volume global autorisé.



En 2025, 7 forages dépassent leur autorisation individuelle de prélèvement :

- les forages de Tagon, Canadiens, Bruyères et Cassy (DSP des 5 Communes)
- les forages des Jacquets, Embruns et Viviers (DSP Lège-Cap Ferret)



VOLUMES PRODUITS

Le volume produit est égal au volume prélevé déduction faite des eaux de process et/ou de traitement. En effet, des eaux de service correspondant aux rejets des analyseurs de chlore en continu, aux lavages des réservoirs etc... constituent un volume non mis en distribution.

6 765 990 m³

produits mis en distribution (6 423 601 m³ en 2024)

◦ Lège-Cap Ferret :

Ressources	Volume produit en 2024 en m ³	Volume produit en 2025 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2025
Forage stade bourg	385 019	297 765	-22,66 %	80 %
Forage Claouey	166 447	191 625	15,13 %	80 %
Forage Jacquets	526 348	684 001	29,95 %	80 %
Forage Embruns	255 793	228 148	-10,81 %	80 %
Forage Viviers	553 256	508 770	-8,04 %	80 %
Totaux Lège-Cap Ferret	1 886 863	1 910 309	1,24 %	80 %

◦ Arès :

Ressources	Volume produit en 2024 en m ³	Volume produit en 2025 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2025
Forage Grande Lande	254 624	509 738	100,19 %	100 %
Forage Caplande	506 811	364 242	-28,13 %	100 %
Totaux Arès	761 435	873 980	14,78 %	100 %

◦ Marcheprime :

Ressources	Volume produit en 2024 en m ³	Volume produit en 2025 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2025
Forage bourg	95 780	53 673	-43,96 %	100 %
Forage Croix d'Hins	197 640	227 398	15,06 %	100 %
Totaux Marcheprime	293 420	281 071	-4,21 %	100 %

5 communes :

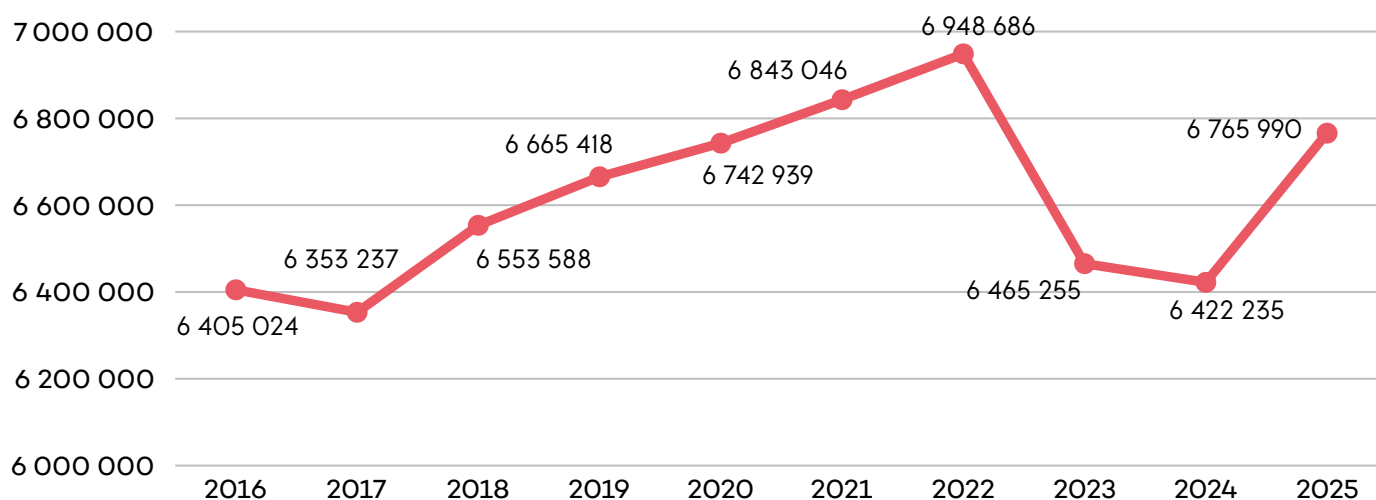
Ressources	Volume produit en 2024 en m ³	Volume produit en 2025 en m ³	Variation en %	Indice de protection de la ressource 2025
Forage Canadiens	287 702	358 223	24,51 %	80 %
Forage St Hubert	255 065	276 687	8,48 %	80 %
Forage Bruyères	482 054	511 680	6,15 %	80 %
Forage Lubec	655 262	579 595	-11,55 %	80 %
Forage Tagon	273 756	279 288	2,02 %	80 %
Forage Tuileries	382 986	405 623	5,91 %	80 %
Forage Cassy	271 593	414 334	52,56 %	40 %
Forage Sablière	339 256	321 851	-5,13 %	80 %
Forage Blagon	26 271	46 584	77,32 %	40 %
Forage Bouchon	254 889	250 722	-1,63 %	60 %
Forage Pujeau	253 049	256 043	1,18 %	80 %
Totaux 5 communes	3 481 883	3 700 630	6,28 %	74,1 %



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0 % Aucune action de protection
- 20 % Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

Après 2 années successives de baisse du volume produit, l'année 2025 enregistre une augmentation :



À l'échelle de la COBAN, un achat d'eau auprès de la Communauté des communes du Val de Leyre fait l'objet d'une convention :

270 719 m³

d'eau ont été achetés à la CDC du Val de Leyre en 2025 (210 953 m³ en 2024)

Au sein même du territoire COBAN, un achat d'eau également conventionné existe entre les communes d'Arès et Lège-Cap Ferret :

194 517 m³

d'eau produits par la commune d'Arès ont été vendus à Lège-Cap Ferret en 2025 (112 061 m³ en 2024)

VOLUMES CONSOMMÉS

Le tableau suivant récapitule les volumes consommés comptabilisés :

	2024	2025	Variation en %
Lège-Cap Ferret	1 445 258 m ³	1 607 935 m ³	11,26 %
Arès	460 028 m ³	478 185 m ³	3,95 %
Marcheprime	247 044 m ³	246 644 m ³	-0,16 %
5 communes	2 916 933 m ³	3 071 619 m ³	5,30 %
COBAN	5 069 263 m³	5 404 383 m³	6,61 %

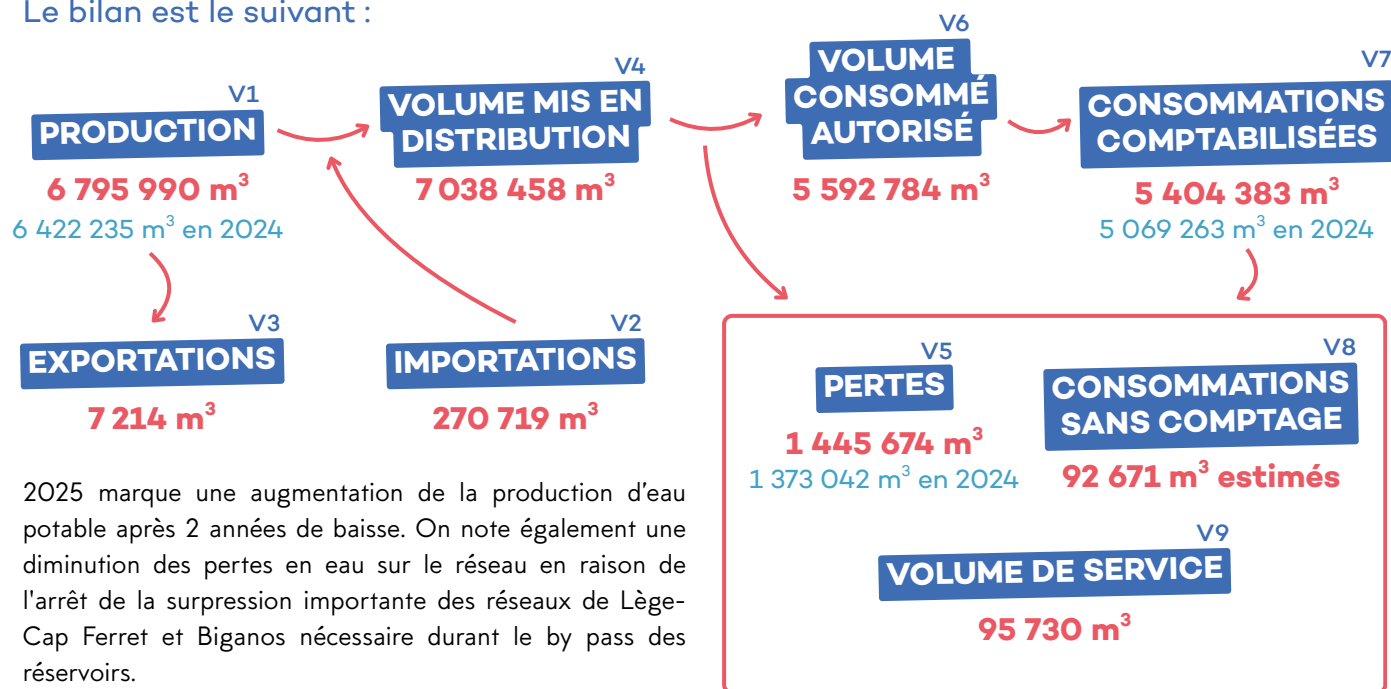
Les volumes consommés enregistrent une hausse globale entre 2024 et 2025 sur le territoire de la COBAN. À l'échelle de la COBAN, les consommations passent de 5 069 263 m³ en 2024 à 5 404 383 m³ en 2025, soit une augmentation de 6,61 %.

Cette progression est principalement portée par la commune de Lège-Cap Ferret, qui enregistre la plus forte hausse avec +11,26 %, représentant un volume supplémentaire de plus de 162 000 m³.

BILAN DU CYCLE DE L'EAU POTABLE

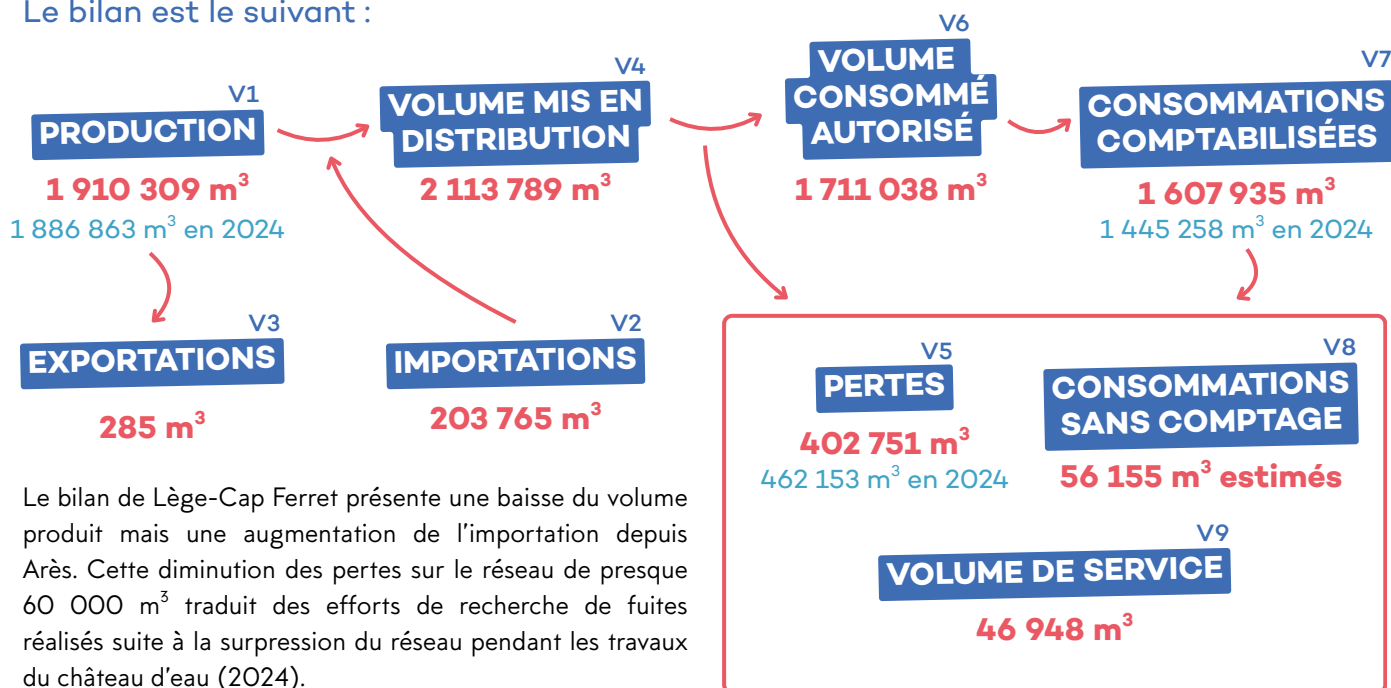
COBAN global

Le bilan est le suivant :



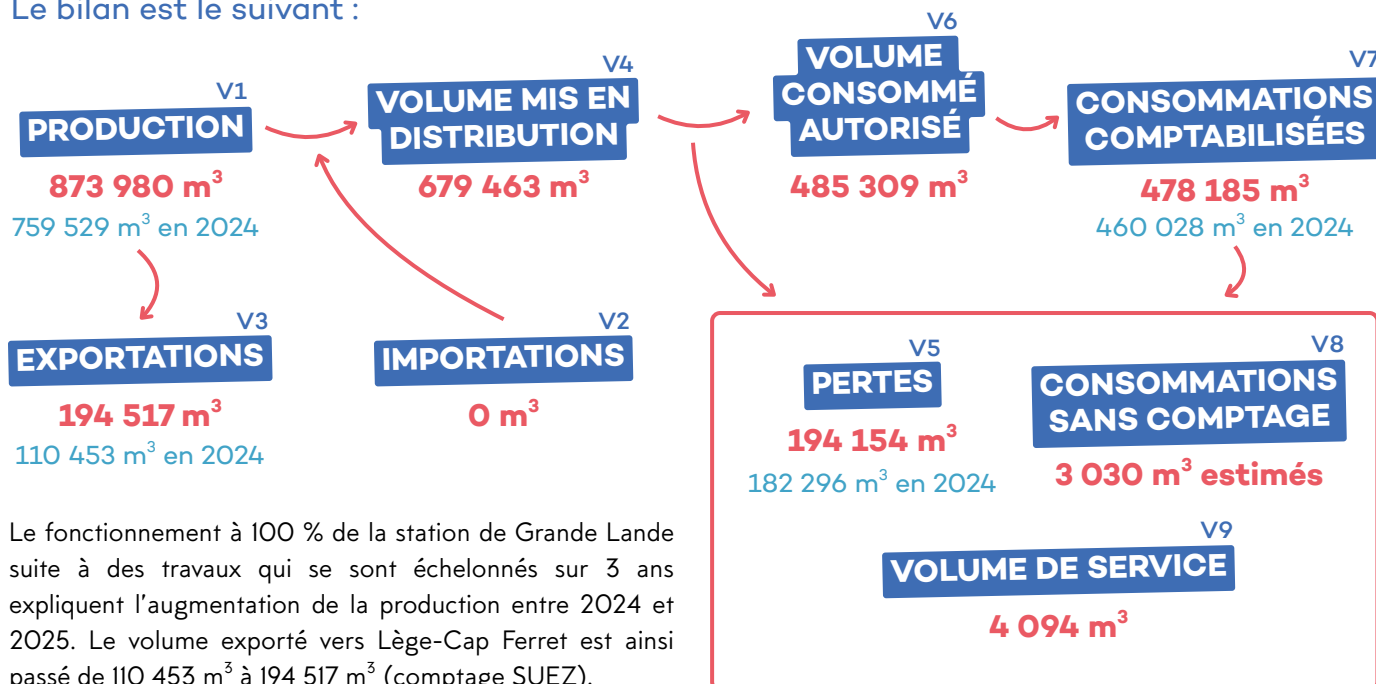
Lège-Cap Ferret

Le bilan est le suivant :



Arès

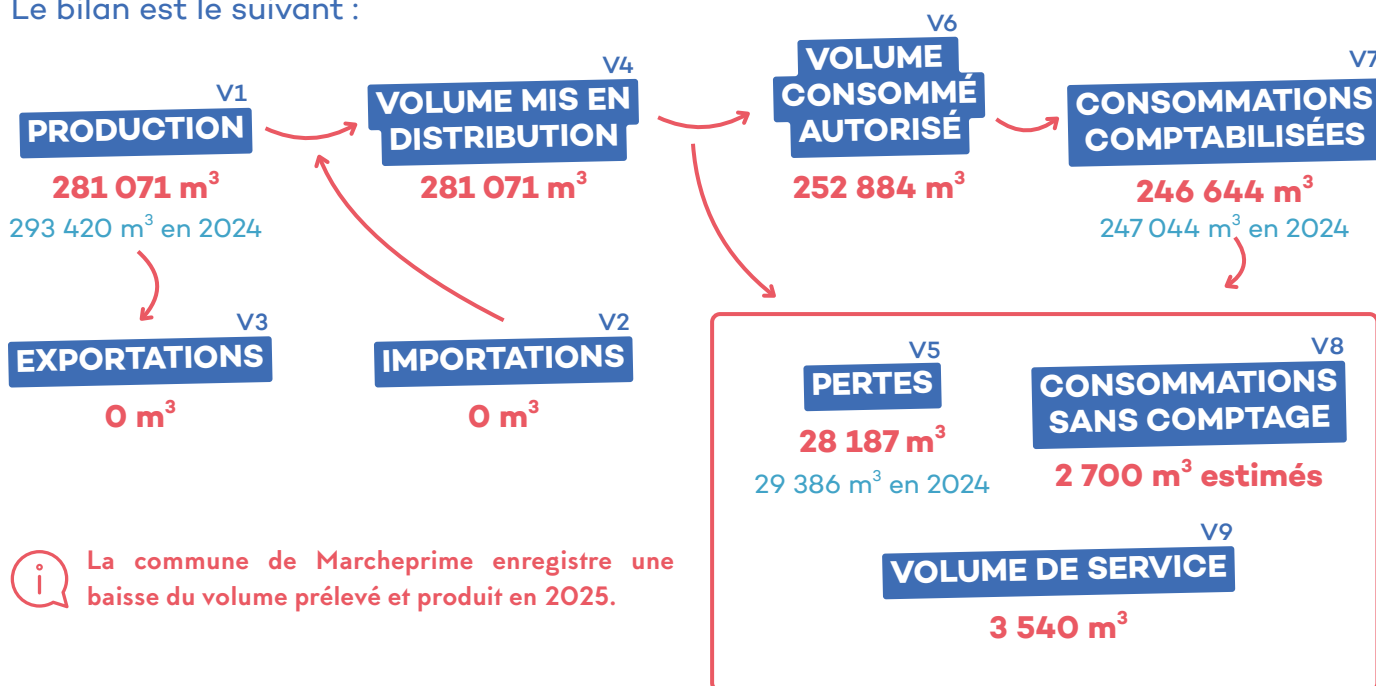
Le bilan est le suivant :



Il est à noter une baisse des pertes en eau ainsi qu'une augmentation des consommations comptabilisées.

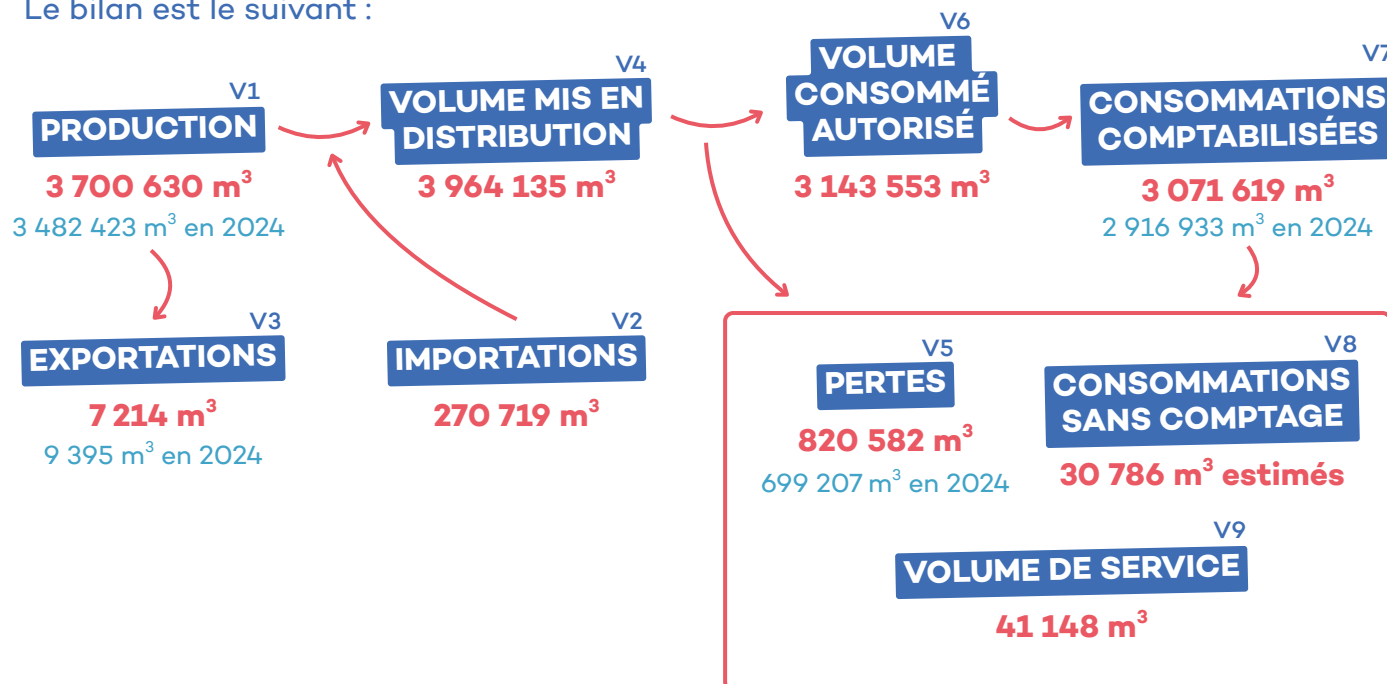
Marcheprime

Le bilan est le suivant :



5 communes

Le bilan est le suivant :



On note une augmentation importante des pertes en eau de 17.36 % essentiellement liées à des augmentations du nombre de fuites sur les communes d'Andernos-les-Bains, Lanton et Mios dont certaines ont été particulièrement difficiles à trouver.



FACTURES TYPES

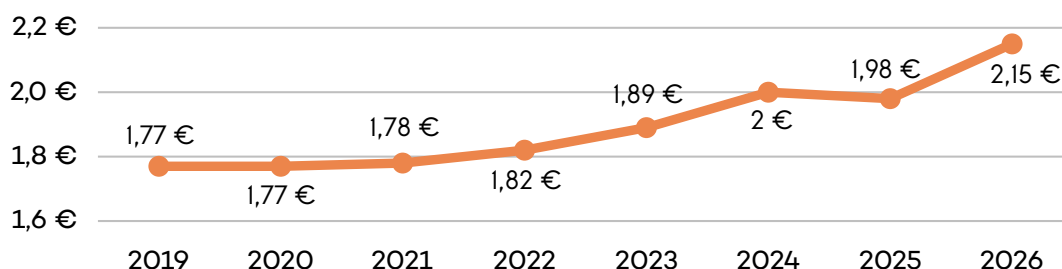
La facture d'eau comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, ainsi qu'une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement,...).

Les tarifs applicables au 01/01/2025 et au 01/01/2026 pour la consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120m³/an) sont présentés ci-après sous format d'une facture type. Sur le territoire de la COBAN, le prix du m³ varie entre 1,50 € et 2,15 €.

Facture type Lège-Cap Ferret

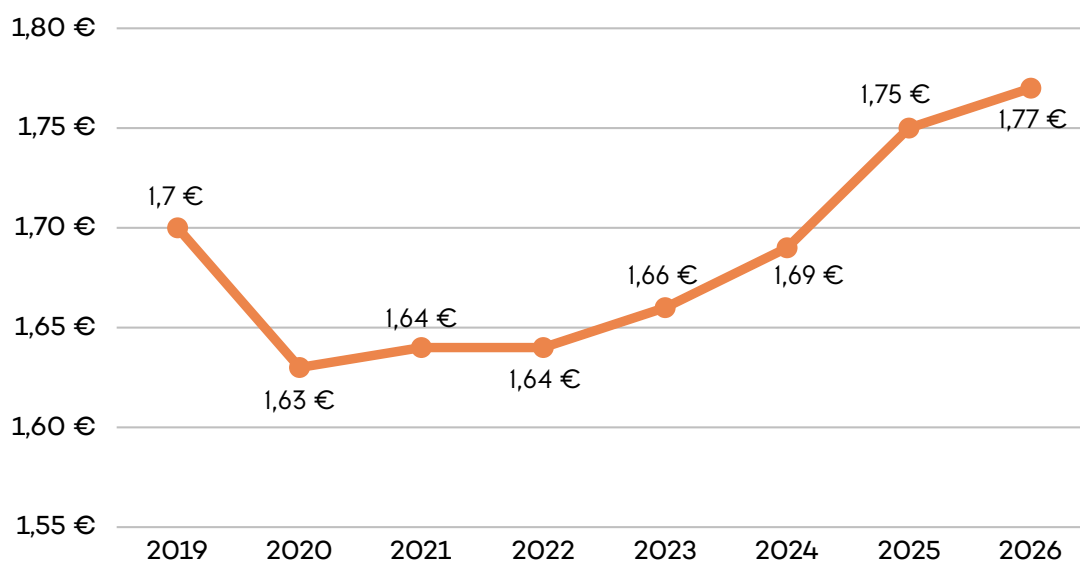
Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	42,00 €	42,00 €	0 %
Part proportionnelle	28,50 €	28,50 €	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	70,50 €	70,50 €	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	38,94 €	39,00 €	0,1 %
Part proportionnelle	58,50 €	70,58 €	20,6 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	97,44 €	109,58 €	12,5 %
Taxes et redevance			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,99 €	14,98 €	36,2 %
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,40 €	38,40 €	0 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	8,40 €	10,75 €	28 %
TVA 5,5 %	12,42 €	13,43 €	8,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	70,21 €	77,56 €	10,5 %
Total	238,15 €	257,64 €	8,2 %
Prix TTC au m³	1,98 €	2,15 €	8,6 %

**Prix TTC du m³ eau
(facture
120 m³/an)**



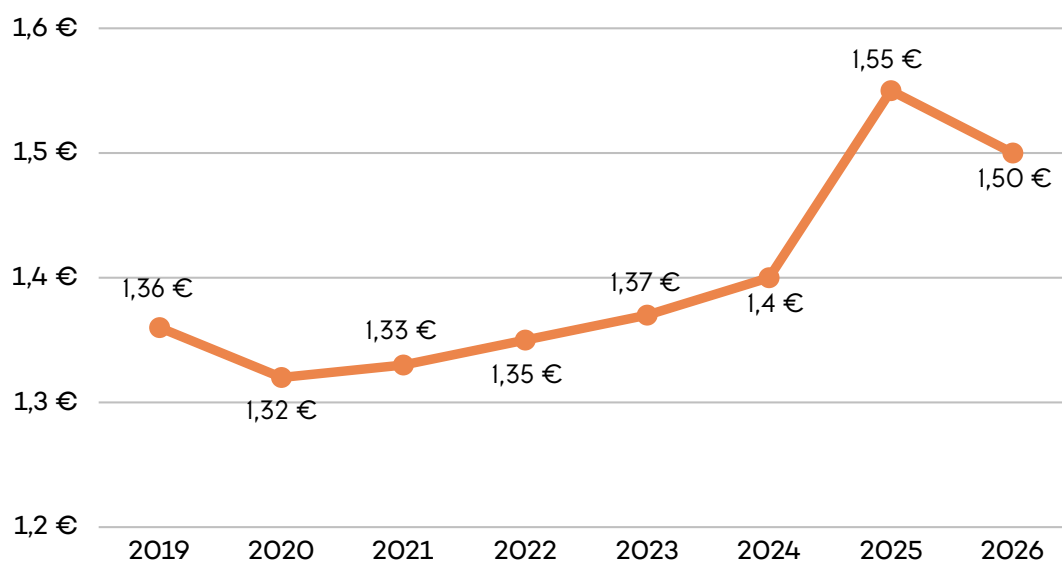
Facture type Arès

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,20 €	12,20 €	0 %
Part proportionnelle	24,00 €	24,00 €	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	36,20 €	36,20 €	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	59,01 €	59,90 €	1,5 %
Part proportionnelle	47,21 €	47,92 €	1,5 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	106,22 €	107,82 €	1,5 %
Taxes et redevance			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	9,60 €	9,60 €	0 %
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,40 €	38,40 €	0 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	8,40 €	9,41 €	12 %
TVA 5,5 %	10,94 €	11,08 €	1,3 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	67,33 €	68,49 €	1,7 %
Total	209,75 €	212,51 €	1,3 %
Prix TTC au m³	1,75 €	1,77 €	1,1 %

Prix TTC du m³ eau (facture 120 m³/an)

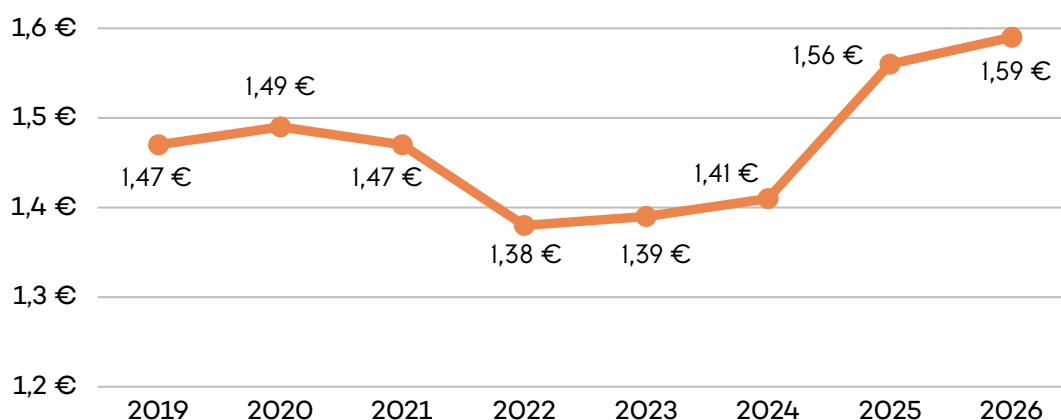
Facture type Marcheprime

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	11,89 €	11,89 €	0 %
Part proportionnelle	22,16 €	22,16 €	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	34,05 €	34,05 €	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	30,58 €	30,02 €	-1,8 %
Part proportionnelle	54,28 €	53,28 €	-1,8 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	84,86 €	83,30 €	-1,8 %
Taxes et redevance			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10,43 €	10,61 €	1,7 %
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,40 €	38,40 €	0 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	8,40 €	4,20 €	-50 %
TVA 5,5 %	9,69 €	9,38 €	-3,2 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	66,92 €	62,59 €	-6,5 %
Total	185,83 €	179,94 €	-3,2 %
Prix TTC au m³	1,55 €	1,50 €	-3,2 %

Prix TTC du m³ eau (facture 120 m³/an)

Facture type DSP des 5 communes

Facture type	Au 01/01/2025 en €	Au 01/01/2026 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	12,00 €	12,00 €	0 %
Part proportionnelle	39,37 €	39,37 €	0 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	51,37 €	51,37 €	0 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	22,18 €	21,79 €	-1,8 %
Part proportionnelle	44,36 €	43,59 €	-1,7 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	66,54 €	65,35 €	-1,7 %
Taxes et redevance			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	12,41 €	19,42 €	56,5 %
Redevance sur la consommation d'eau potable (Agence de l'Eau)	38,40 €	38,40 €	0 %
Redevance performance des réseaux d'eau potable (Agence de l'Eau)	8,40 €	6,00 €	-28,6 %
TVA 5,5 %	9,74 €	9,93 €	1,9 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	68,95 €	73,75 €	7 %
Total	186,86 €	190,50 €	1,9 %
Prix TTC au m³	1,56 €	1,59 €	1,9 %

Prix TTC du m³ eau (facture 120 m³/an)

- Les variations observées ne sont dues qu'à l'augmentation annuelle de la part délégataire.
- La part collectivité n'a pas augmenté depuis 2020.



RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ

Type de recette	Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	2 645 286 €	2 708 913 €	+ 2,4 %



RECETTES DE L'EXPLOITANT

		Exercice 2024 en €	Exercice 2025 en €
DSP Lège-Cap Ferret / AGUR			
Recettes de vente d'eau :	Part proportionnelle	762 736 €	775 157 €
	Part fixe	516 111 €	492 130 €
Travaux		62 512 €	66 602 €
TOTAL		1 341 359 €	1 333 889 €
DSP Arès / SUEZ			
Recettes de vente d'eau :	Part proportionnelle	163 890 €	177 180 €
	Part fixe	347 430 €	367 460 €
Travaux		41 340 €	30 820 €
TOTAL		552 660 €	575 460 €
DSP Marcheprime / AGUR			
Recettes de vente d'eau :	Part proportionnelle	103 983 €	109 594 €
	Part fixe	75 774 €	75 638 €
Travaux		28 867 €	18 305 €
TOTAL		208 624 €	203 537 €
DSP 5 communes / AGUR			
Recettes de vente d'eau :	Part proportionnelle	1 062 673 €	1 163 525 €
	Part fixe	754 834 €	771 121 €
Travaux		394 584 €	404 409 €
TOTAL		2 212 091 €	2 339 055 €



INDICATEURS DE QUALITÉ

Comme en 2024, les analyses microbiologiques et physico-chimiques ont été 100 % conformes sur l'ensemble du territoire avec:

- 73 analyses microbiologiques et 75 physico-chimiques sur Lège-Cap Ferret
- 28 analyses microbiologiques et 28 physico-chimiques sur Arès
- 18 analyses microbiologiques et 19 physico-chimiques sur Marcheprime
- 152 analyses microbiologiques et 154 physico-chimiques pour les 5 Communes.



INDICE DE CONNAISSANCE PATRIMONIALE

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.



Pour l'ensemble des communes de la COBAN, cet indice atteint la valeur maximale, à savoir 120 /120 point.

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
Partie A : Plan des réseaux (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
Partie B : Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue dans la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99,67 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions	99,73 %	15

	Nombre de points	Valeur	Points potentiels
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
Total (indicateur P103.2B)	120		120



Le rendement d'un réseau de distribution est un indicateur clé de la bonne santé d'un réseau. Il permet de mesurer le ratio entre le volume réellement consommé par les abonnés du service et le volume mis en distribution (rendement primaire). Sa valeur et son évolution sont le reflet de la mise en œuvre d'une politique de lutte contre les fuites.



Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

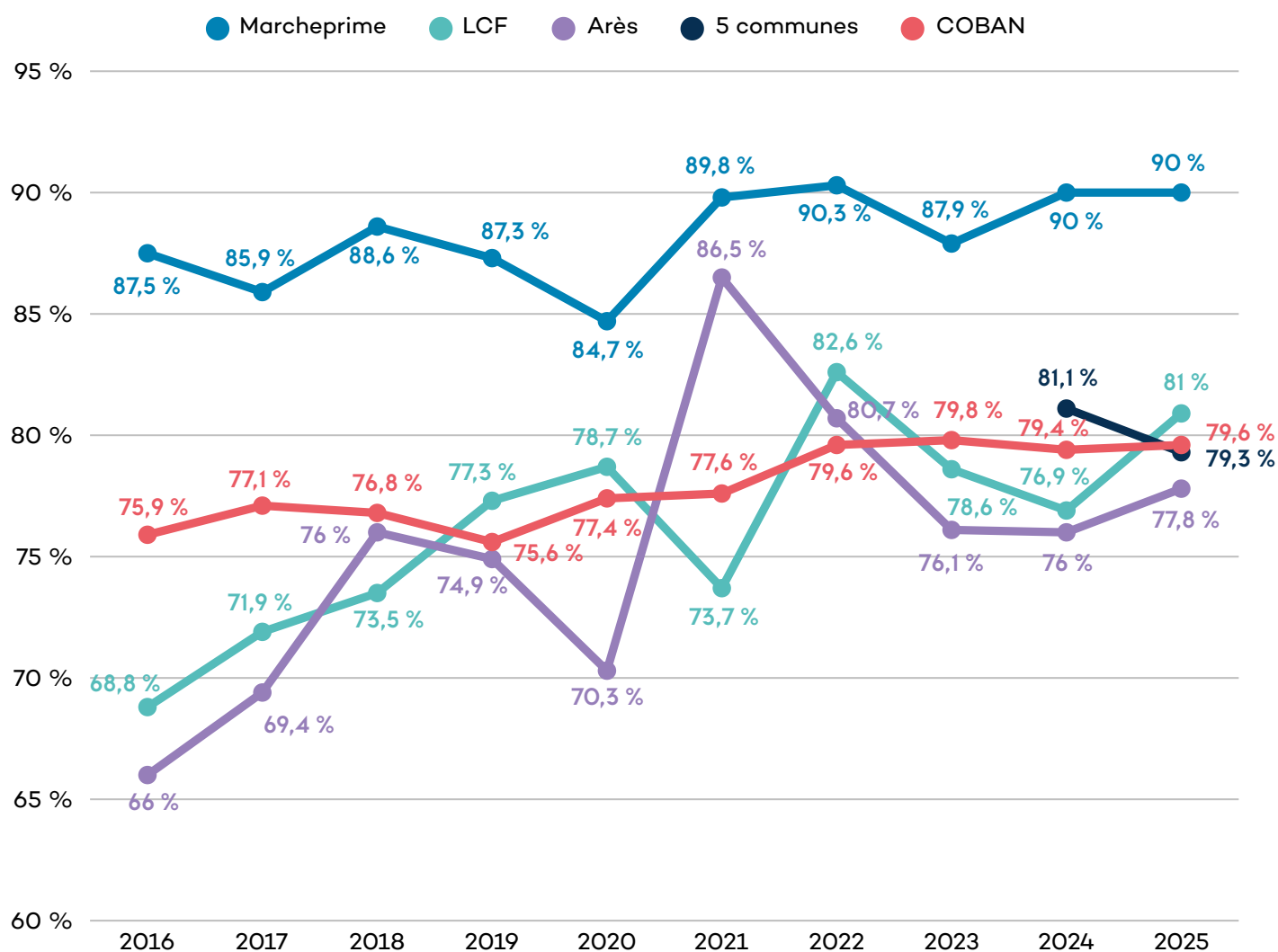
$$Rdt = (\text{Vol consommé autorisé} + \text{Vol exporté}) / (\text{Vol produit} + \text{Vol importé})$$

Rendement réseau (%)	2024	2025
Lège-Cap Ferret	76,9 %	80,9 %
Arès	76 %	77,8 %
Marcheprime	90 %	90 %
5 communes	81,1 %	79,3 %
COBAN	79,4%	79,6 %

Ci-après les courbes de rendement permettent d’observer une stabilisation du rendement du territoire mais également une augmentation de la majorité des contrats.

Pour la DSP des 5 communes, il n’est pas représenté de courbe. En effet, 2025 n’est que la 2^{ème} année avec l’intégralité des 5 communes.

Rendement des réseaux



INDICE LINÉAIRE DES PERTES (ILP)

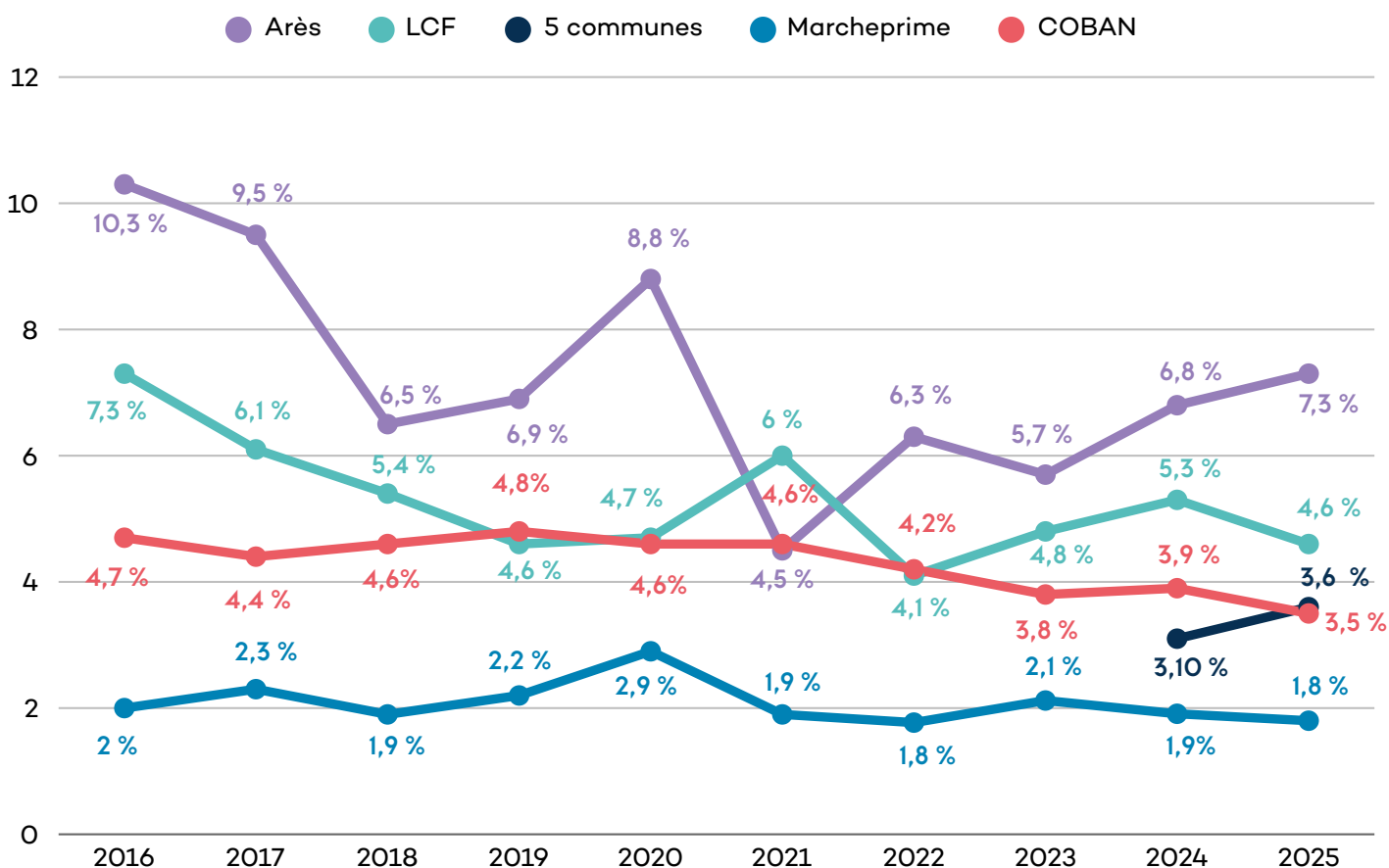
Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution par km de réseau qui n'est pas consommée sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés,

Pour l'année 2025, l'ILP reconstitué pour le territoire de la COBAN s'élève à **3,52 m³/jour/km**.

Ci après les ILP pour les différents contrats:

Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	2024	2025
Lège-Cap Ferret	5,3	4,6
Arès	6,8	7,3
Marcheprime	1,9	1,8
5 communes	3,1	3,6
COBAN	3,9	3,5

ILP des réseaux en m³/jour/km





INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS (ILVNC)

Cet indicateur permet de connaître la part des volumes mis en distribution par km de réseau qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il intègre en plus des fuites, les volumes ne faisant pas l'objet d'un comptage.

Pour l'année 2025, l'ILVNC reconstitué pour le territoire de la COBAN s'élève à 4,59 m³/jour/km. Ci-après les ILVNC pour les différents contrats :

Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /jour/km)	2024	2025
Lège-Cap Ferret	6,4	5,8
Arès	7	7,6
Marcheprime	3	2,2
5 communes	3,4	4

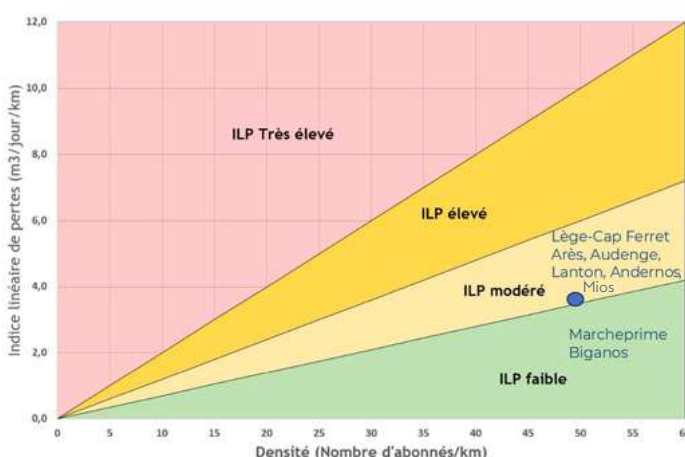


RÉFÉRENTIEL SAGE NAPPES PROFONDES

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et De Gestion des Eaux (SAGE) Nappes Profondes de Gironde, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a défini un référentiel permettant de qualifier le niveau de pertes des réseaux en fonction de la densité d'abonnés raccordés et de l'ILP.

Pour la COBAN, la densité d'abonnés est de 49,63 abonnés /km de réseau ce qui place la collectivité en limite basse ILP, modéré.

	Densité d'abonnés en ab/km	ILP en m ³ /jour/km
Lège-Cap Ferret	46,32	4,6
Arès	64,45	7,3
Marcheprime	59,44	1,8
5 communes	48,48	3,6
COBAN	49,63	3,52





TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Ce taux représente le pourcentage moyen sur 5 ans de linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et le délégataire) sur la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé (fuite) ne sont pas pris en compte tout comme les branchements renouvelés.

En 2025, ce taux s'élève pour la COBAN à 0,51 % contre 0,48 % en 2024.

Taux moyen de renouvellement en %	2024	2025
Lège-Cap Ferret	0,56 %	0,60 %
Arès	0,21 %	0,36 %
Marcheprime	1,53 %	1,52 %
5 communes	0,41 %	0,43 %
COBAN	0,48 %	0,51 %



DÉLAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

Contractuellement et conformément aux règlements de service en vigueur sur les 8 communes de la COBAN, les délégataires s'engagent à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel.

Pour l'année 2025, le taux de respect de ce délai est de 100 %, comme en 2024.



TAUX D'OCCURENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON-PROGRAMMÉES

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures. Il s'agit essentiellement des réparations de fuites.

Pour l'année 2025, 70 interruptions de service non programmées ont été dénombrées.

Le taux d'occurrence des interruptions de service pour la COBAN est de 1.15 interruptions / 1000 abonnés.

Taux d'occurrence d'interruptions de service pour 1 000 abonnés	Nombre d'interventions	Taux d'occurrence
Lège-Cap Ferret	18	1,63 pour 1 000 abonnés
Arès	0	0 pour 1 000 abonnés
Marcheprime	3	1,19 pour 1 000 abonnés
5 communes	49	1,64 pour 1 000 abonnés
Total	70	1,45 pour 1 000 abonnés



MONTANTS FINANCIERS : TAUX D'IMPAYÉS

Dans le calcul du taux d'impayés, ne sont considérées que les factures portant sur la vente d'eau ; sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

Toute facture impayée au 31/12/2025 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

◦ Lège-Cap Ferret

	2024	2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12 de l'année N	7 999,18 €	30 186 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,87 %	1,08 %
Abandons de créance, fonds de solidarité	0	19 240 €HT 0,012 €/m ³

◦ Arès

	2024	2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12 de l'année N	23 025,64 €	9 792,7 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	2,14 %	0,93 %
Abandons de créance, fonds de solidarité	279,85 €HT 0,0006 €/m ³	497 €HT 0,0010 €/m ³

◦ Marcheprime

	2024	2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12 de l'année N	1 672,47 €	7 451 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,47 %	2,15 %
Abandons de créance, fonds de solidarité	0	1 371 € 0,0056 €/m ³

◦ 5 communes

ANDERNOS-LES-BAINS, AUDENGE, BIGANOS,
LANTON ET MIOS

	2024	2025
Montant d'impayés en € au titre de l'année N-1 tel que connu au 31/12 de l'année N	12 413,06 €	94 296 €
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	0,42 %	2,13 %
Abandons de créance, fonds de solidarité	6 046,44 € 0,0021 €/m ³	8 466 € 0,0028 €/m ³

! TAUX DE RÉCLAMATION

Cet indicateur reprend l'ensemble des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives aux tarifs. Cela comprend également les réclamations règlementaires, y compris celles liées au règlement de service.

La COBAN tout comme les délégataires tracent les réclamations reçues.

Taux de réclamation (nombre/1000 abonnés)	2024	2025
Lège-Cap Ferret	5,81	2,27
Arès	11,95	7,23
Marcheprime	2,4	1,59
5 communes	4,3	1,34



MONTANTS FINANCIERS ENGAGÉS

Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2025
Lège-Cap Ferret	530 431 €HT
Arès	228 110 €HT
Marcheprime	24 860 €HT
5 communes	1 495 851 €HT
Total COBAN	2 279 223 €HT

Données issues du Compte administratif 2025 (cptes 20 / 21 / 23)



PRINCIPAUX TRAVAUX 2025

o Renouvellement de canalisations et/ou de branchements :

ARÈS

- o Rue Wagner : 240m / 15 bchts
- o Rue Picasso : 100m / 7 bchts
- o Rue des Aberts : 27 bchts
- o Place de la Victoire : 210m / 7 bchts

AUDENGE

- o Rues Foch, Joffre, Gallieni, Ney : 557m / 33 bchts
- o Traversée pont ruisseau Aiguemorte : 10m

LANTON

- o Rue de la Palombière : 547m / 33 bchts
- o Rue de l'Abbé Wolf : 457m / 28 bchts
- o Route de l'Eglise : 401m / 23 bchts
- o Route de Lénan (2024 / 2025) : 50 bchts

MIOS

- o Route de Pujeau (2024/2025) : 37 bchts

ANDERNOS-LES-BAINS

- o Rue Gounot Bizet : 430m / 22 bchts
- o Rue Joachim du Bellay : 85m / 6 bchts
- o Rue Chateaubriand : 10m

LÈGE-CAP FERRET

- o Avenue de la Vigne : 540m / 17 bchts
- o Rue des Hérons : 180m / 7 bchts
- o Rue Chasselas : 490m / 29 bchts
- o Impasse des Foulques : 80m / 8 bchts
- o Rue des Goélands (2024 / 2025) : 280m / 25 bchts

BIGANOS

- o Route des lacs (dévoisement) : 65m
- o Rue Clémenceau : 34 bchts

o Renouvellement de branchements par les délégataires en 2025 : 110

o Travaux d'entretien et de sécurisation des stations et réservoirs :

- o Pose de gardes corps
- o Pose et sécurisation d'échelles à crinoline
- o Installation de douches de sécurité
- o Installations de portes intérieures d'accès à la ressource
- o Ventilations de réservoirs
- o Renouvellement de porte de station
- o Renouvellement de caillebotis
- o Renouvellement des canalisations internes du réservoir de Lubec (Audenge)
- o Pose d'un escalier d'accès au réservoir du Cap Ferret
- o Renouvellement de clôtures et portails (Sablières / Lanton, Mauret / Andernos)
- o Peintures extérieures : réservoir de Canadiens et station des Bruyères (Andernos)
- o Renouvellement de la télégestion des stations de Grande Lande et du réservoir de Cap Lande (Arès)
- o Retrait, évacuation et traitement du système de traitement au Bioxyde station de Crabitère (Audenge)

o Études :

- o Essais de pompages sur 11 forages en vue de déposer un dossier de révision des autorisations de prélèvements pour l'ensemble des captages de la COBAN : dossier en cours
- o Poursuite de l'étude de régularisation administrative des forages de Blagon et Cassy (Lanton)
- o Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable : phase 1 (phase 2 en cours)
- o Géoréférencement des réseaux des communes d'Arès, Lège-Cap Ferret et Marcheprime (en cours)





MONTANTS FINANCIERS : ENCOURS DE LA DETTE

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49):

Durée d'extinction de la dette en années	2024	2025
Lège-Cap Ferret	2,2	2,4
Arès	0	0
Marcheprime	5,7	22
5 communes	2,5	2



MONTANTS FINANCIERS : ÉTAT DE LA DETTE DU SERVICE

État de la dette au 31/12/2025 :

Encours de la dette	2024	2025
Lège-Cap Ferret	1 874 799,06 €	1 749 684,73 €
Arès	0	0
Marcheprime	320 014 €	304 013,3 €
5 communes	2 597 089,68 €	2 316 989,49 €
Total COBAN		4 370 687,52 €

Subventions 2025 :

Investissement	328 620 €
Fonctionnement	6 150 €

Amortissement :

Pour l'année 2025, la dotation aux amortissements a été de **1 481 897 €** (1 360 686 € en 2024).

COMMUNE DE LÈGE-CAP FERRET

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	8 187	8 041
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,98 €	2,15 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76,90 %	80,90 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	6,4	5,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	5,3	4,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,56 %	0,60 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	81,20 %	81,90 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0 €	0,012 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	1,63
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,2	2,4
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,87 %	1,08 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	5,81	2,27

COMMUNE D'ARÈS

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	6 602	6 606
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,75 €	1,77 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	76 %	77,8 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	7	7,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	6,8	7,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,21 %	0,36 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0006 €	0,001 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0	0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,14 %	0,93 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	11,95	7,23

COMMUNE DE MARCHEPRIME

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 740	5 800
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,55 €	1,5 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	90 %	90 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3	2,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,9	1,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,53 %	1,52 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0 €	0,0056 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,2	1,19
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	5,7	22
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,47 %	2,15 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,4	1,59

5 COMMUNES

		Exercice 2024	Exercice 2025
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	53 311	54 067
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,56 €	1,59 €
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,1 %	79,3 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,4	4
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,1	3,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41 %	0,43 %
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	75,4 %	74,1 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0021 €	0,0028 €
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,95	1,64
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100 %	100 %
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,5	2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,42 %	2,13 %
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	4,3	1,34



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

eau
GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Édition avril 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

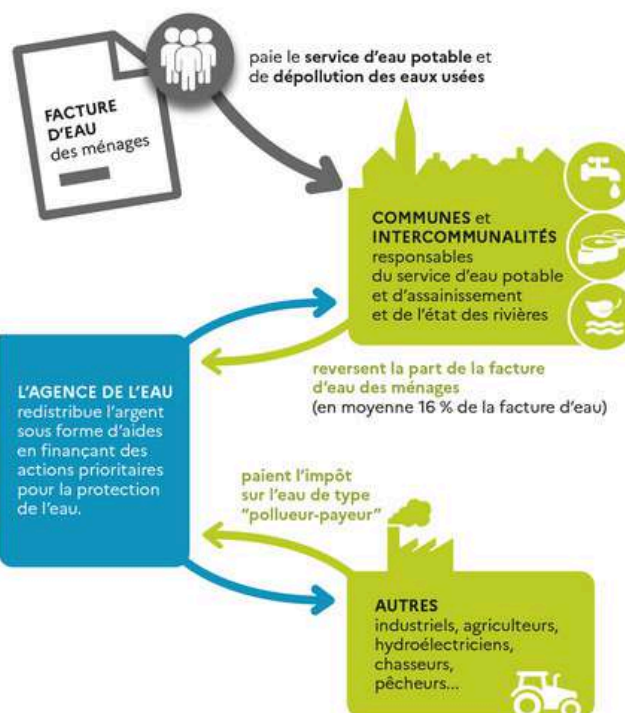
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :
www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2024, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,75 euros TTC/m³** dont 2,38€TTC/m³ pour l'eau potable et 2,37 €TTC/m³ pour l'assainissement collectif.

Pour un foyer consommant 120 m³ par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 570 euros par an et une mensualité de 47,50 euros en moyenne. (Données SISPEA 2023)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 347,5 millions d'euros dont 264,7 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance
de pollution
payé par les éleveurs
concernés



1,95 €
de redevance de
pollution
payé par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernées



63,10 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



9,50 €
de redevance de
pollution diffuse
payés par les distributeurs
de produits phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits

100 €
de redevances perçues
par l'agence de l'eau
en 2025



1,60 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



1,70 €
de redevance
de prélèvement
payé par les irrigants



9,00 €
de redevance de
prélèvement
payés par les activités
économiques



13,10 €
de redevance
de prélèvement
payés par les collectivités
pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



8,55 €
aux collectivités et acteurs
économiques
pour la gestion quantitative
de la ressource en eau (hors
industrie et agriculture)



10,35 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, connaissances,
réseaux de surveillance eaux,
éducation, information
et l'international)



35,80 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



15,90 €
aux exploitants concernés
pour des actions de
dépollution et la gestion
de la ressource en eau
dans l'agriculture



100 €
d'aides accordées
par l'agence de l'eau
en 2025



4,20 €
aux collectivités
pour la protection et
la restauration de la
ressource en eau potable



5,10 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution industrielle, le traitement
de certains déchets dangereux pour l'eau
et la gestion de la ressource



20,10 €
principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des cours
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2025

En 2025, avec le démarrage du nouveau de son nouveau programme d'intervention, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. **Plus de 350 millions d'euros d'aides ont été attribuées sur l'ensemble du bassin.** Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2025, il a permis 7M€ d'investissements supplémentaires sur le Grand Sud-Ouest.



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 70 % des aides attribuées par l'Agence en 2025 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature, gestion et partage de la ressource, économies d'eau, gestion durable des eaux de pluie, études, sensibilisation, communication... Les solutions fondées sur la nature représentent plus de 25 % des aides qui ont permis de soutenir la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

2050 : l'eau, un enjeu central pour notre qualité de vie et nos territoires

À l'occasion d'un forum organisé en septembre dernier par l'agence de l'eau Adour-Garonne, plus de 300 décideurs et citoyens ont été invités à

échanger, débattre et imaginer un avenir marqué par un accès à la ressource en eau réduit de moitié. Pour se projeter dans cet avenir contraint, la qualité de vie dans nos territoires constitue un repère et une cible essentielle.

Le lancement des contrats eau et climat pour une prise en compte des enjeux de prospective climatique

Face au changement climatique, l'Agence de l'eau renforce son soutien aux territoires pour mieux gérer la ressource en eau sur le long terme. Concrètement, elle s'appuie sur les enseignements du programme Explore2, qui donnent les clefs du futur de l'eau et du climat à l'échelle locale.

Les contrats Eau & Climat sont le socle de cette démarche. Ils permettent aux élus et aux acteurs du territoire de se mettre autour de la table pour définir une stratégie claire et un plan d'actions sur plusieurs années, tenant compte des évolutions à venir du climat et de ses impacts sur la ressource en eau.

Un des premiers contrats Eau&Climat élaboré en Adour-Garonne est celui des fleuves et côtiers du bassin d'Arcachon 2025-2030, signé le 25 novembre dernier par 33 acteurs locaux (Région, préfecture, Département, communes du bassin d'Arcachon et du Val-de-l'Eyre).



LES ENJEUX DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

À partir de 2025, les redevances des agences de l'eau font l'objet d'une révision dans le cadre de la loi de finances 2024 avec des objectifs multiples : rééquilibrer progressivement l'origine des contributions pour moins faire peser la fiscalité de l'eau sur les ménages, valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse et accroître les capacités financières des agences de l'eau, dans le cadre du déploiement du plan Eau, pour accompagner plus vite et plus fortement (aides et subventions) les territoires et les acteurs économiques face à l'urgence climatique.



En savoir plus :

<https://eau-grandsudouest.fr/vos-redevances/reformeredevances>

EN 2026, L'AGENCE DE L'EAU LANCE "L'EAU D'ICI"

Structuré autour de 38 fiches thématiques enrichies de cartes, schémas didactiques, anecdotes et chiffres clés, cet ouvrage rend accessible pour la première fois l'essentiel des connaissances sur l'eau dans le Grand Sud-Ouest.



Siège

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques
métropolitains



Délégations

ATLANTIQUE-DORDOGNE

BORDEAUX (dép. 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86)
4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
05 56 11 19 99

BRIVE-LA-GAILLARDE

(dép. 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87)
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
05 55 88 02 00

Délégation

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 • 64 • 65)
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
05 59 80 77 90

Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE

TOULOUSE (dép. 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82)
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
05 61 43 26 80

RODEZ (dép. 12 • 30 • 46 • 48)
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
05 65 75 56 00

IMPRIMERIE



Conception : AELB DIC - Adaptation AEAG Avril 2026 - Imprimerie Delort
© Agence de l'eau Rhin-Meuse, Istockphoto & Jean-Louis Aubert



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur
www.eau-grandsudouest.fr



LES
AGENCES
DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 033-243301504-20260929-2026_114_DEL-DE



www.coban-atlantique.fr
contact@coban-atlantique.fr

© Photos Visuelles



COBAN
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DU BASSIN D'ARCACHON NORD



2026_114_DEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2025 de l'eau potable de la COBAN (RPQS)

Le mardi 29 septembre 2026 à 18h00, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil communautaire - 46 avenue des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. de GONNEVILLE.

Date de la convocation : 23/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 41

Présents : 36

M. de GONNEVILLE, M. PAIN, M. ROSAZZA, Mme LE YONDRE, M. DANAY, M. BALLONGUE, M. MARTINEZ, M. LAFON, M. ROSSIGNOL, Mme GALLANT, M. GALAUP, Mme BRUDY, Mme DUMARTIN, M. CHAMBOLLE, M. GRAVAUD, M. MAZERES, Mme SIBILLE, M. DUBROUS, M. BRUSTIS, Mme CHAPPARD, M. BOURSIER, Mme GERAUT, M. MERLE, M. WATTRE, Mme COLLIN, M. CASENAVE, Mme MAILLET, Mme BESSOU, Mme TOUSSAINT ABEILLE, M. SAMMARCELLI, Mme BATS, M. FLEURY, M. BAGNERES, Mme VALLE, Mme CASTELLARNAU-DUPONT, Mme SANGOIGNET

Pouvoirs : 5

Mme DUFOURG à Mme GALLANT, M. CHARPENTIER à M. BRUSTIS, M. BORDELOUP à Mme BESSOU, Mme MARENZONI à Mme VALLE, M. BEZANNIER à Mme CASTELLARNAU-DUPONT

Secrétaire de séance : Mme COLLIN

Le quorum est atteint.

Rapporteur : Patrick BOURSIER

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) d'Alimentation en Eau.

La COBAN étant compétente en matière d'eau potable au travers de 4 contrats de Délégation de Service Public (DSP), elle doit donc présenter le RPQS à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 15 septembre 2026.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public est un document produit tous les ans permettant de rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Il est un élément clé dans la mise en œuvre locale de la transparence et de la gouvernance des services d'eau. Il comprend des indicateurs techniques, financiers et de performance.

Un exemplaire de ce rapport sera également transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles D.2224-1 à D.2224-5,
Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 22 septembre 2026,

Vu le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public 2025 ci-annexé,

Il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable de la COBAN pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, prend acte.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Fait à Andernos-les-Bains, le mardi 29 septembre 2026,

La Secrétaire de séance,

Le Président,



Murielle COLLIN



Philippe de GONNEVILLE



Le Président,

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication.*